



Destination du bail non explicite

Par **Phanie7825**, le **12/02/2019** à **18:59**

Bonjour, je dois acheter un droit au bail, actuellement occupé par un sushi. Le propriétaire propose la destination suivante : préparation et vente de plats cuisinés bio, sans extraction d'air et ne nécessitant pas de bac à graisse, à consommer sur place ou à emporter, à l'exclusion de toute activité de fast food, kebab et ou de vente et livraison à domicile et tous autres et notamment de commerce bruyant et malodorant. Cette destination me permet-elle de cuisiner sans être inquiétée ?

Par **Visiteur**, le **12/02/2019** à **19:23**

Bonjour
On peut donc vous retourner la question...
Quelle cuisine envisagez-vous de pratiquer ?

Par **Phanie7825**, le **12/02/2019** à **19:43**

Oui c'est une cuisine healthy et végétarienne donc principalement vapeur et four. Pas de frites etc...

Par **Phanie7825**, le **13/02/2019** à **13:36**

A noter que le local est déjà équipé d'une extraction et d'un bac à graisse posé par l'occupant actuel avec accord du propriétaire. Donc je voulais savoir si j'ai le droit de préparer mes plats malgré une destination comme celle-ci ?